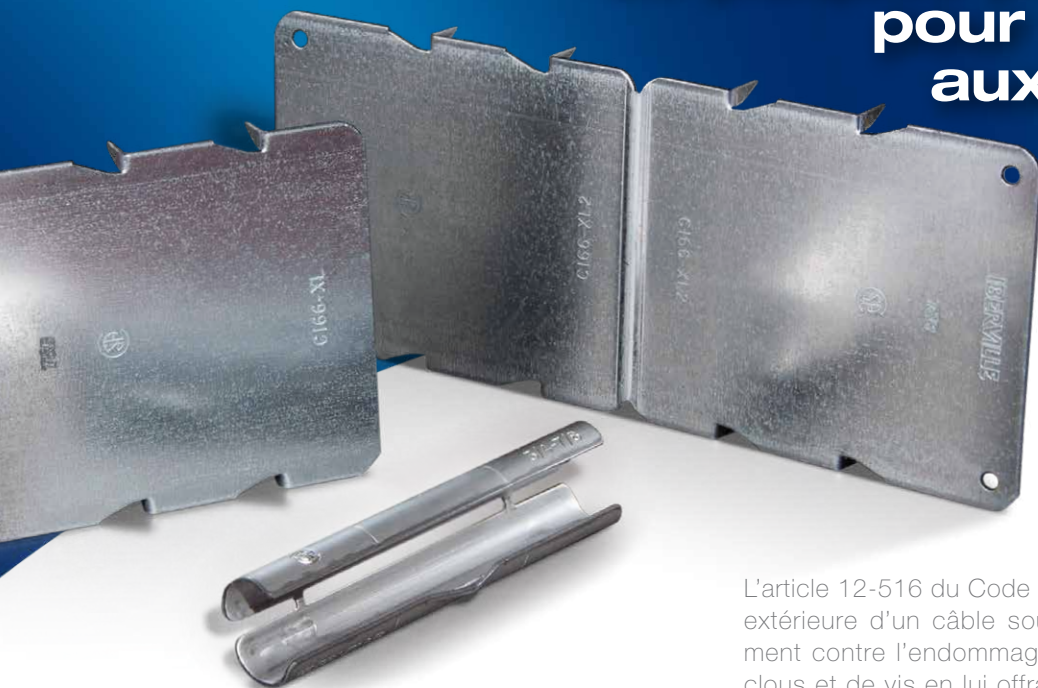


Une famille complète de plaques protectrices pour répondre aux exigences de l'article 12-516



La série
Iberville^{md} CI66
protège les câbles
sans obstruer
l'installation de la
cloison sèche

L'article 12-516 du Code de construction du Québec exige que la surface extérieure d'un câble sous gaine non métallique soit protégé efficacement contre l'endommagement mécanique causé par l'enfoncement de clous et de vis en lui offrant une zone minimale de protection de 32 mm du bord de tout élément de charpente qui sert de support à un revêtement ou parement.

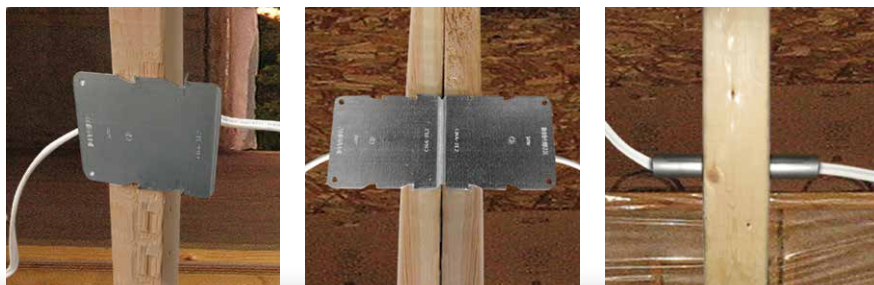
- La famille Iberville^{md} CI66 offre une gamme complète de solutions pour répondre à ces exigences
- Fabrication d'acier robuste pour empêcher la pénétration de clous et de vis
- Pointes de fixation intégrées sur chaque plaque protectrice
- Cylindre protecteur peut être installé avant ou après que le câble est tiré
- Aucune obstruction pour l'installation de cloison sèche
- Pour plus de détails, consultez notre vidéo d'installation à [www.tnb.ca /video](http://www.tnb.ca/video)
- Certifiée CSA
- Conçue et fabriquée au Canada



Répond aux exigences du code

Gamme complète de solutions

Élimine les risques d'endommager le câble



Thomas & Betts. Votre meilleur contact pour des solutions novatrices.

Extrait : Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité
Article 12-516 – Protection des câbles dans les installations dissimulées

1. La surface extérieure d'un câble doit être maintenue à une distance d'au moins 32 mm du bord de tout élément de charpente destiné à servir de support à un revêtement ou parement; sinon, il faut protéger efficacement le câble contre l'endommagement mécanique pendant et après l'installation.
2. Si un câble est installé derrière une plinthe, une moulure ou un autre élément de finition semblable, sa surface extérieure doit être maintenue à une distance d'au moins 32 mm du bord caché de cet élément; sinon, il doit être protégé efficacement contre l'endommagement mécanique causé par l'enfoncement de clous ou de vis.

Série Iberville^{md} CI66 – une gamme complète de solutions

		
CI66-FPP	CI66-PPH	CI66-SS
		
CI66-T	CI66-XL	CI66-XL-2

Visionnez notre vidéo d'installation à www.tnb.ca/video



Plaques protectrices Iberville^{md} CI66



N° DE CAT.	DESCRIPTION	DIMENSIONS (largeur x hauteur)
CI66-FPP	Plaque protectrice pour forenze	2-3/8 x 3-1/2 po
CI66-PPH	Demi-cylindre protecteur	1-1/4 x 3 po
CI66-SS	Plaque protectrice pour colombage d'acier	4-3/8 x 1-7/8 po
CI66-T	Cylindre protecteur	4-1/4 x 3/4 po
CI66-XL	Plaque protectrice extra-longue	4-1/4 x 3-3/4 po
CI66-XL-2	Plaque protectrice double XL	8-1/2 x 3-3/4 po

Provinces de l'Atlantique

Thomas & Betts Limitée
 Tél.: (902) 450-1307
 Sans frais: 1-877-862-4357
 Fax: (902) 450-1309

Québec

Thomas & Betts Limitée
 Tél.: (450) 466-1102
 Sans frais: 1-800-465-1399
 Fax: (450) 466-1163

Ontario

Thomas & Betts Limitée
 Tél.: (905) 858-1010
 Sans frais: 1-877-291-7771
 Fax: (905) 858-1080

Manitoba/Saskatchewan

Thomas & Betts Limitée
 Tél.: (604) 598-9811
 Sans frais: 1-866-540-8220
 Fax: (604) 598-9840

Alberta

Thomas & Betts Limitée
 Tél.: (780) 424-7092
 Sans frais: 1-888-664-5666
 Fax: (780) 424-7093
 Sans frais: 1-866-424-4082

Colombie-Britannique

Thomas & Betts Limitée
 Tél.: (604) 598-9811
 Sans frais: 1-866-540-8220
 Fax: (604) 598-9840